

Question écrite N° 3742

Réforme de l'assurance invalidité – suppression des rentes pour les moins de 30 ans et limitation de la durée des rentes : quelle position défend le Canton du Jura ?

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Lors de l'émission « Rundschau » diffusée sur la SRF le 21 mai 2025, M. Thomas Pfiffner, vice-président de la Conférence des offices AI (COAI), a évoqué la volonté de cette dernière d'engager des réformes significatives du système d'assurance invalidité (AI), parmi lesquelles :

1. **La suppression des rentes AI pour les personnes de moins de 30 ans**, remplacées par des indemnités conditionnelles, notamment liées à la participation à des thérapies ou à des programmes de réinsertion ;
2. **La limitation à trois ans de la durée des rentes AI**, avec réévaluation obligatoire à la fin de ce délai.

L'objectif affiché de ces propositions est d'introduire une « gestion active des cas », notamment en réponse à l'augmentation marquée du nombre de jeunes bénéficiaires de rentes AI, en particulier pour des problématiques de santé mentale. Selon les initiateurs de cette réforme, il s'agirait de contenir une évolution jugée préoccupante sur le plan financier.

Toutefois, ces propositions suscitent de nombreuses interrogations, tant sur le plan de la faisabilité que sur celui des conséquences sociales pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des bénéficiaires.

Dans ce contexte, nous prions le Gouvernement jurassien de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. **Quelle est la position du Gouvernement jurassien concernant ces propositions de réforme (suppression des rentes pour les moins de 30 ans, limitation des rentes à trois ans) ?**
2. **Quelle était la position de l'office AI du canton du Jura lors des discussions menées au sein de la Conférence des offices AI sur ces propositions (suppression des rentes pour les moins de 30 ans, limitation des rentes à trois ans) ?**
3. **Quel est actuellement le pourcentage de rentes qui sont supprimées lors de révisions ?**
4. **Selon les données actuellement disponibles, quel est le nombre de bénéficiaires de moins de 30 ans de rentes AI dans le canton du Jura ?**
5. **En cas d'application de ces propositions, quel pourcentage de rentes pourrait être concerné par une suppression de ces rentes ?**
6. **Quelles alternatives ou mesures d'accompagnement seraient prévues pour les personnes qui ne bénéficieraient plus de rentes, notamment en matière de réinsertion, de soutien psychologique ou de lutte contre la précarisation ?**
7. **Le Gouvernement estime-t-il que cette réforme serait conforme aux principes de solidarité et de dignité sur lesquels repose notre système social ?**

Nous remercions par avance le Gouvernement pour ses réponses.

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 28 mai 2025